



Municipalité de
Saint-David

16, rue Saint-Charles
Saint-David (Québec) J0G 1L0

Téléphone : 450-789-2288
Télécopieur : 450-789-3023

Courriel : stdavid@pierredesaurel.com
Site web : www.stdavid.qc.ca

Le 17 novembre 2014

Madame Lisa Riatt
Ministre des Transports et
responsable de la Société canadienne des postes
Place de Ville
Tour C, 29^e étage
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Madame la Ministre,

Nous vous transmettons ci-inclus copie de la résolution numéro 2014-10-183 adoptée par les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-David lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2014.

Par cette résolution, le Conseil de la Municipalité de Saint-David demande que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière,

Sylvie Letendre, gma

p.j. (1)

c.c. M. Denis Lamelin, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes
M. Louis Plamondon, député fédéral de Bas-Richelieu-Nicolet-Bécancour
M. Brad Woodside, président de la Fédération canadienne des municipalités

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID**

Extrait du livre des délibérations de la Municipalité de Saint-David lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille quatorze, à laquelle étaient présents :

M. le Maire Michel Blanchard,

les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Jean-Marc Beauchesne, Robert Emond et Sylvain Théroux.

Formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-10-183

Considérant que Postes Canada et les conservateurs savent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

Considérant que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

Considérant que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

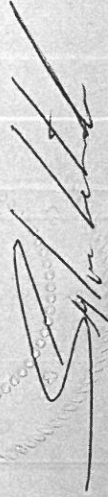
Considérant que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil demande à la ministre responsable de Postes Canada que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires.

Il est également résolu de demander à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Copie certifiée conforme



Sylvie Letendre, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le 17 novembre 2014